

COMMUNIQUE

Soutien à Ariane Lavrilleux

Paris, le 29/09/2023

Après la garde à vue de la journaliste d'investigation Ariane Lavrilleux, puis la perquisition à son domicile avec le versement à la procédure de sept scellés sur dix, la Fédération Française des Agences de Presse dénonce une atteinte au secret des sources et un harcèlement de la journaliste, qui agit comme une intimidation sur toute la profession.

La France, avec la loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881 s'est faite le garant de l'indépendance des journalistes. Pourtant, les atteintes à la liberté des journalistes dans l'exercice de leur profession, et à la protection du secret des sources se multiplient. Aujourd'hui, dans le classement de RSF, la France n'obtient que la 24^e place.

La Fédération Française des Agences de Presse dénonce cette nouvelle atteinte à la liberté de la presse et au droit d'informer. Elle apporte son soutien à Ariane Lavrilleux et à la rédaction de Disclose.

Avec l'ouverture des Etats généraux de l'Information et le travail européen autour du projet de règlement EMFA visant à renforcer la protection et l'indépendance des journalistes, la Fédération Française des Agences de Presse en appelle à une vraie réflexion sur les moyens permettant une véritable protection des journalistes et de leurs sources, indispensable au bon fonctionnement d'une société démocratique.

Christian Gerin, Président de la FFAP

Contact : Florence Braka, directrice générale, f.braka@ffap.fr, 06 03 51 70 18